

## 2. Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70 % des agents travaillent dans les services territoriaux dont 12 % au sein de l'administration territoriale de l'État et autant dans les établissements publics

Solène COLIN  
Yannig PONS  
DGAFP

En 2019, l'emploi public représente près d'un emploi sur cinq en France. Cette part varie fortement selon les territoires : il représente près d'un emploi sur trois dans les départements d'outre-mer et un sur six en Île-de-France. Entre 2011 et 2019, la part de l'emploi public a baissé en Île-de-France, dans le Sud et sur l'Arc atlantique, où l'emploi privé a été plus dynamique qu'ailleurs. En revanche, elle a augmenté dans les départements du Centre et du Nord-Est.

Fin 2019, les emplois civils de la fonction publique de l'État représentent 7,7 % de l'emploi total. Cette part est plus importante dans les DOM et dans la moitié nord de la France, notamment en Île-de-France.

Trois agents civils sur quatre de la fonction publique de l'État (FPE) travaillent en province : dans des services directement en lien avec la population (enseignement, police, etc.), dans des services d'administration territoriale, mais aussi dans des services nationaux. Les départements des préfetures régionales sont plus dotés que les autres en emplois de services territoriaux et d'enseignement supérieur.

Plus de la moitié des agents civils de l'État travaille dans un établissement scolaire et 11,3 % dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche. Un quart des civils de l'État travaillent dans les services territoriaux : 4,5 % dans l'administration territoriale de l'État, 16,9 % dans les autres services déconcentrés (rectorats, tribunaux, commissariats, services fiscaux, etc.) et 4,6 % dans des établissements publics. Les services déconcentrés emploient 85 % des agents des ministères mais leur part dans les effectifs s'est réduite depuis 2011 alors que le plus souvent les services d'administration centrale ont augmenté. L'administration territoriale de l'État a enregistré une baisse marquée dans les directions départementales (-35 %) et dans une moindre mesure dans les directions régionales (-17 %) depuis 2011.

Les administrations centrales sont fortement concentrées en Île-de-France, mais les autres régions accueillent 27 % de leurs agents et l'administration centrale représente plus d'1 emploi sur 1 000 dans six d'entre elles.

## 2 La fonction publique et les services de l'État dans les territoires

Les services déconcentrés des ministères sont proportionnellement à l'emploi total plus présents dans les anciennes préfectures de régions où ils représentent plus de 20 agents pour 1 000 emplois.

Entre 2011 et 2019, parmi les autres services déconcentrés, la part des rectorats augmente dans chaque région, à l'inverse des services de l'Économie et des Finances. La part de la fonction publique de l'État (FPE) dans l'emploi total s'est légèrement repliée, du fait du recul de l'emploi dans les services territoriaux. Ce recul a été plus marqué dans les départements des anciennes préfectures régionales. Pour autant, l'emploi dans la FPE suit globalement la dynamique territoriale de l'emploi total et de la population.

En 2019, 5,7 millions d'agents publics et de salariés sont fonctionnaires, contractuels, militaires ou recrutés sous un autre statut par les ministères, collectivités locales, hôpitaux publics et leurs établissements publics administratifs respectifs (Donzeau et Pons, 2021). Ces emplois sont répartis en trois versants : 2,5 millions travaillent pour la fonction publique de l'État (FPE), 1,9 million pour la fonction publique territoriale (FPT) et 1,2 million pour la fonction publique hospitalière (FPH).

Hors militaires, l'emploi public représente 5,4 millions d'emplois, soit près d'un emploi sur cinq. Les agents civils<sup>1</sup> des employeurs publics occupent une part plus importante de l'emploi total dans les départements d'outre-mer (30 %) et dans les départements métropolitains de province (19 %) [Figure D2-1]. En Île-de-France (17 %), et plus spécialement à Paris (16 %) et dans les Hauts-de-Seine (10 %), cette part est moindre qu'ailleurs, alors que le nombre d'emplois publics par habitant est pourtant le plus élevé de France. Cette situation s'explique par la concentration encore plus importante des emplois privés. *A contrario*, la part de l'emploi public est particulièrement élevée dans les départements moins denses du centre de la France, notamment en Haute-Vienne et dans la Creuse, où elle atteint 26 %. Cela provient notamment de la fonction publique hospitalière, qui représente plus de 8 % de l'emploi total dans ces départements.

**Figure D2-1 : Part de l'emploi public civil dans l'emploi total par département fin 2019 et évolution par rapport à 2011**

	Fonction publique de l'État		Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière		Ensemble de la fonction publique	
	Part (en %)	Évolution (en point de %)	Part (en %)	Évolution (en point de %)	Part (en %)	Évolution (en point de %)	Part (en %)	Évolution (en point de %)
Île-de-France	8,2	-0,4	5,6	-0,3	2,8	-0,2	16,6	-0,9
dont Paris	9,4	-1,0	3,9	-0,2	2,9	-0,2	16,2	-1,4
dont autres départements d'Île-de-France	7,6	-0,1	6,5	-0,4	2,7	-0,2	16,8	-0,7
Province	7,4	-0,2	7,1	0,0	4,6	0,0	19,1	-0,2
dont départements des préfectures régionales	7,9	-0,3	6,6	-0,2	3,9	-0,1	18,5	-0,6
dont autres départements	7,2	-0,2	7,2	0,1	4,8	0,0	19,2	-0,1
DOM	12,0	-0,6	13,0	-0,2	4,8	0,2	29,8	-0,5
Ensemble	7,7	-0,3	6,9	-0,1	4,2	-0,1	18,8	-0,4

Source : Siasp, Insee, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en France hors Mayotte.

Lecture : À Paris, la FPE civile représente 9,4 % des emplois. Cette part a diminué de 1 point depuis 2011 (elle était alors de 10,4 %).

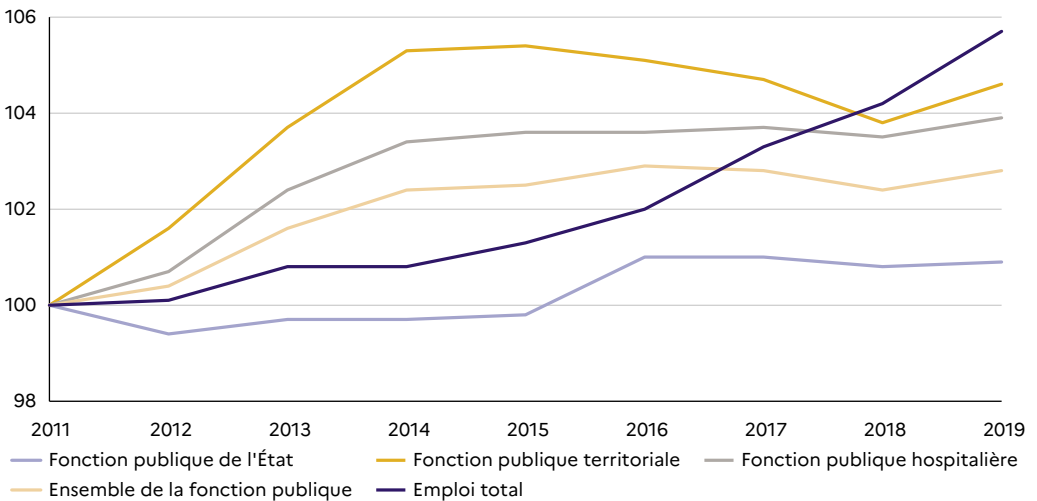
<sup>1</sup> La localisation des militaires n'est pas disponible. La suite de l'étude, à l'exception de la Figure D2-2, porte ainsi uniquement sur l'emploi civil de la fonction publique.

## Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70 % des agents travaillent dans les services territoriaux...

Pour les trois versants, la part de l'emploi public dans l'emploi total est la plus élevée dans les départements d'outre-mer. En France métropolitaine, la part de la FPE dans l'emploi total est plus élevée à Paris (9 %) et dans les départements des préfectures régionales (8 %) que dans les autres départements de province (7 %). À l'inverse, pour la FPT et la FPH, la part dans l'emploi total est plus élevée hors Île-de-France, et notamment dans les départements sans préfecture régionale.

Entre 2011 et 2019, l'emploi public a augmenté moins vite que l'emploi total (**Figure D2-2**) : + 0,4 % par an en moyenne contre + 0,7 % pour l'emploi total. Jusqu'en 2014, l'emploi public a été plus dynamique que l'emploi total, mais la dynamique s'est ensuite inversée, en particulier depuis 2016. Depuis, l'emploi total a accéléré, tandis que l'emploi public a globalement stagné avec notamment le recul des contrats aidés à partir de 2017.

**Figure D2-2 : Évolution des effectifs en fin d'année dans la fonction publique depuis 2011 (base 100 au 31 décembre 2011)**



Source : Siasp, Insee, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole et DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

Lecture : Pour 100 emplois dans la FPT en 2011, il y en a désormais 104,6 en 2019. Le nombre d'emplois dans la FPT a ainsi augmenté de + 4,6 %.

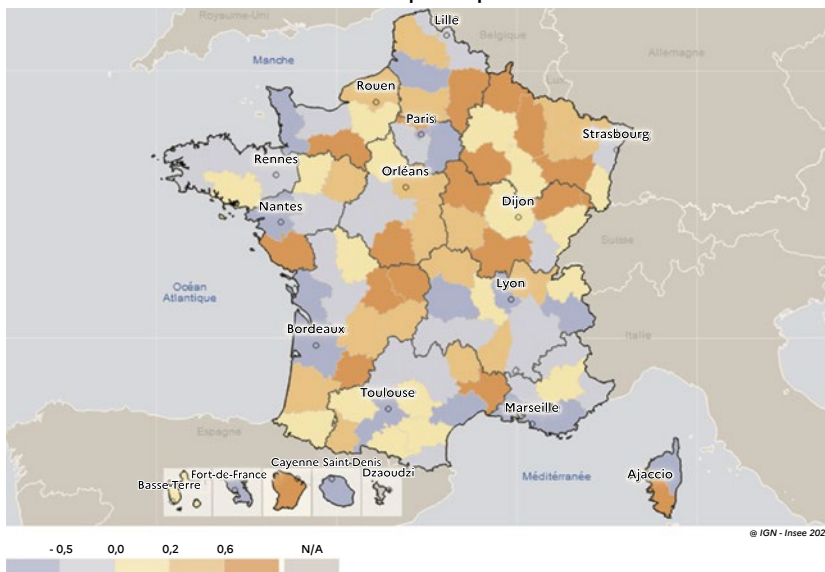
Dans la FPT et la FPH, l'emploi a progressé entre 2011 et 2019 (respectivement de + 0,6 % et + 0,5 % par an en moyenne) à un rythme relativement proche de l'emploi total, tandis que la hausse a été nettement moindre dans la FPE (+ 0,1 % par an). Dans la FPT, les effectifs avaient fortement augmenté avec le transfert de 135 000 agents de l'État, principalement entre 2007 et 2009, dans le cadre de la décentralisation (loi « Libertés et responsabilités locales » de 2004). À partir de 2010, les transferts entre la FPE et la FPT dans le cadre de cette loi ont cessé et ne sont donc pas à l'origine de la hausse des effectifs dans ce versant.

Conséquence du moindre dynamisme de l'emploi public, la part de la fonction publique dans l'emploi total a baissé de 0,4 point entre 2011 et 2019. De manière générale, la part de l'emploi public a diminué dans tous les types de département mais moins dans ceux n'abritant pas de préfecture régionale : - 0,1 point contre - 0,4 au niveau national. La baisse est plus marquée en particulier en Île-de-France, dans le Sud et sur l'Arc atlantique (**Figure D2-3**), notamment dans les départements où la croissance de l'emploi privé est la plus dynamique (Loire-Atlantique, Haute-Garonne et Rhône), du fait de l'inertie des dotations en services et emplois publics. En revanche, cette part a progressé dans les départements du Centre et du Nord-Est, où l'emploi privé a été relativement moins dynamique que sur le reste du territoire.

## 2 La fonction publique et les services de l'État dans les territoires

Figure D2-3 : Évolution de la part de la fonction publique dans l'emploi total par département entre 2011 et 2019 (en point de %)

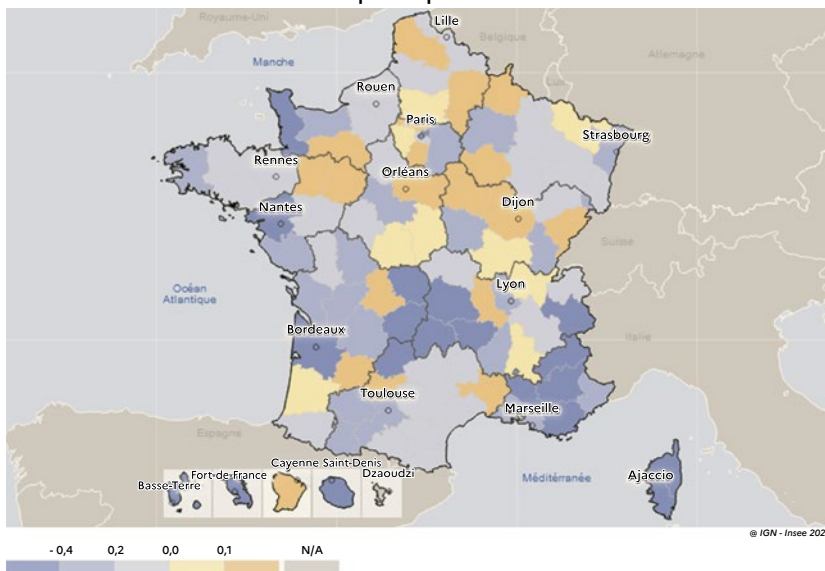
### a – Fonction publique civile



Source : Siasp, Insee, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en France (métropole et DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

### b – Fonction publique civile de l'État



Source : Siasp, Insee, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils, de l'État, situés en France (métropole et DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

Lecture : En Ile-et-Vilaine, la part de la fonction publique de l'État (civile) a diminué de 0,2 point entre 2011 et 2019

## Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70 % des agents travaillent dans les services territoriaux...

### Les emplois civils de la fonction publique de l'État représentent 7,7 % de l'emploi total fin 2019

En 2019, les agents civils de la FPE (voir **Encadré D2-E1**) représentent 7,7 % de l'emploi total en France. Les effectifs de la FPE, rapportés à l'emploi total, sont les plus nombreux dans les départements du Nord-Est du territoire et dans les DOM (**Figure D2-4**). La FPE représente ainsi 22 % de l'emploi total en Guyane, contre 10 % à 12 % dans les autres DOM. En France métropolitaine, le maximum est atteint en Meurthe-et-Moselle (11 % de l'emploi total). La part de la FPE dans l'emploi total est également plus importante dans certains départements de préfectures régionales (Ille-et-Vilaine, Côte-d'Or) ou dans d'anciennes préfectures régionales (Vienne, Haute-Vienne, Hérault, Puy-de-Dôme). En Île-de-France, elle est également supérieure à la moyenne, avec une part de la FPE dans l'emploi total oscillant entre 8 % et 10 % selon les départements, à l'exception des Hauts-de-Seine (4 %) qui concentrent un nombre d'emplois privés important, notamment à La Défense. La part de la FPE est également moindre dans les départements du Rhône, de Loire-Atlantique et du Bas-Rhin, qui comprennent les métropoles de Lyon, Nantes et Strasbourg avec un grand nombre d'emplois privés.

#### Encadré D2-E1 : Caractéristiques des agents des services de l'État

En 2019, les femmes sont plus présentes dans les EPLE et assimilés que dans les autres types de services de la FPE (avec la forte féminisation des emplois de l'éducation nationale) et leur part y augmente (72 % après 69 % en 2011). Elles sont moins présentes dans les EPA (55 % après 54 %) et les services déconcentrés (54 % après 50 %). Finalement, elles sont 51 % dans l'administration centrale (y compris SCN) où la part de l'emploi féminin reste stable depuis 2011.

En général, dans chaque service, environ la moitié des agents sont âgés de 30 à 49 ans, 25 à 30 % sont âgés de 50 à 59 ans, et le reste des agents se répartissent dans les tranches extrêmes (moins de 30 ans ou plus de 60 ans). La proportion d'agents âgés de moins de 30 ans est équilibrée avec celle des agents de plus de 60 ans en administration centrale (respectivement 12 % et 13 %) et dans les services déconcentrés (9 % pour chaque tranche d'âge). Ce n'est pas le cas en revanche pour les établissements publics, où les agents jeunes sont plus nombreux (15 % de moins de 30 ans contre 9 % de plus de 60 ans dans les EPA, 12 % contre 6 % dans les EPLE). Dans les services déconcentrés, la situation est différente selon qu'on se situe en ATE ou hors ATE : en ATE, près de la moitié des agents ont plus de 50 ans (36 % entre 50 et 59 ans, 13 % au-dessus), et les plus jeunes représentent seulement 6 % du service. Les agents sont plus jeunes hors ATE : la part des plus de 50 ans n'est que de 35 % (8 % des agents ont plus de 60 ans), et les plus jeunes représentent 10 % des services.

Depuis 2011, la population des agents tend à vieillir : la part des 60 ans et plus augmente dans chaque service. De plus, dans les établissements publics, où les agents sont légèrement plus jeunes, la part des 50-59 ans augmente aussi, tandis qu'elle baisse pour les moins de 30 ans et les 30-49 ans. Dans l'administration centrale, la part des 50-59 ans et 30-49 ans baisse, tandis que celle des agents de moins de 30 ans augmente.

En 2019, les contractuels sont principalement présents dans les EPA : ils représentent 45 % des agents (hors contrats aidés et militaires). Cette part importante de contractuels montre que les recrutements au sein des EPA sont, en proportion, moins souvent issus de mobilités nationales.

Moins les contractuels étaient présents en 2011, plus leur part augmente jusqu'en 2019 : dans les services déconcentrés, cette part augmente de 8 points (hausse concentrée dans les services hors ATE), dans l'administration centrale, elle augmente de 3 points, de même que dans les EPLE, tandis qu'elle reste constante dans les EPA.

## 2 La fonction publique et les services de l'État dans les territoires

Figure D2-E1-1 - Caractéristiques des agents

Part (%)		Ministère				Établissements publics	
		Administration centrale (y c. SCN)	Services déconcentrés	dont ATE	autres SD	EPA	EPLÉ et autres établissements <sup>(2)</sup>
Femmes		50,6	54,4	54,9	54,3	54,6	71,5
Âge	- de 30 ans	12,2	9,4	6,4	10,1	14,8	12,4
	30 à 49 ans	47,1	52,7	44,5	54,6	49	56,1
	50 à 59 ans	27,7	28,9	36	27,2	27,1	26,1
	+ de 60 ans	13	9	13,2	8	9,2	5,5
Statut	Fonctionnaires	77	83,2	92	81,1	53,4	71,5
	Contractuels	20,3	16,1	5,6	18,6	45	15,2
	Autres catégories et statuts	2,7	0,7	2,3	0,3	1,6	13,3

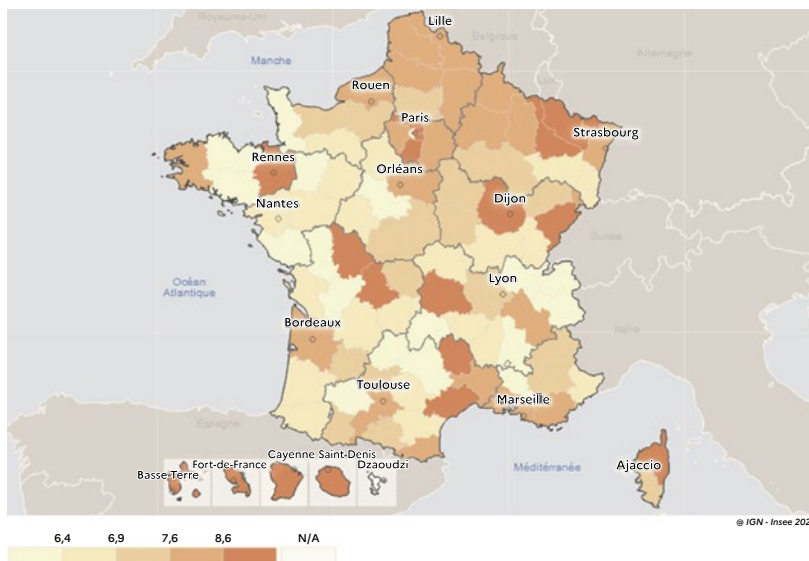
Source : Siasp, Insee, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en France (métropole et DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

(1) Le partage entre ministères et établissements publics est modifié par rapport aux publications habituelles sur l'emploi dans la fonction publique. En effet, le travail approfondi sur les services de l'État réalisé dans le cadre de cet article a mené au reclassement de personnels de plusieurs ministères, notamment de l'Agriculture et de l'Alimentation (des lycées agricoles, habituellement classés dans les EPA, sont ici classifiés dans les EPLÉ), de même pour le ministère de l'Éducation nationale. Pour les ministères de la Culture et de la Justice, plusieurs écoles (respectivement les écoles nationales supérieures d'architecture et les écoles nationales d'administration pénitentiaire ainsi que de la magistrature) habituellement classées dans les ministères sont ici considérées EPA. Ces travaux n'ont pas pu encore être intégrés dans les statistiques générales sur l'emploi présentés dans le rapport annuel (notamment Figure FT1.3-1 de la BDS).

(2) EPLÉ, établissements d'enseignement privé sous contrat, écoles municipales et autres établissements de la FPT (bibliothèques, abattoirs...), GIP, paroisses d'Alsace-Moselle...

Figure D2-4 - Part de la fonction publique civile de l'État dans l'emploi total par département fin 2019 (en %)



Source : Siasp, Insee, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en France (métropole et DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

Lecture : En 2019, 8,8 % des emplois en Côte-d'Or (Dijon) sont des emplois de la FPE civile.

## Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70 % des agents travaillent dans les services territoriaux...

### Deux agents de la FPE sur trois travaillent dans un établissement d'enseignement ou de recherche

Au-delà de la répartition territoriale, les agents de la fonction publique de l'État sont plus ou moins présents selon les types de service (**Encadré D2-E2**). En 2019, près de deux agents civils de la FPE sur trois travaillent dans un établissement d'enseignement ou de recherche : 51,6 % dans un établissement du primaire ou du secondaire et 11,3 % dans l'enseignement supérieur ou un établissement public scientifique et technologique (**Figure D2-5**).

#### Encadré D2-E2 : La nomenclature statistique des services de l'État

La nomenclature statistique des services de l'État a pour but d'identifier les différents types de service d'affectation des agents avec plusieurs niveaux de détail emboîtés (**Figure D2-E2.1**) ; d'un niveau agrégé (administration centrale, services déconcentrés, établissements publics, etc.) jusqu'à un niveau très fin (par exemple, type de services des DR/DDFIP : services des impôts des entreprises, services des impôts des particuliers, trésoreries, etc.).

Le lieu de travail des agents publics dans la source Siasp (Encadré D2-E2) est relié au répertoire des entreprises et des établissements géré par l'Insee (Sirene).

Cette nomenclature s'appuie en premier lieu sur la structure juridique de l'établissement. Elle ne permet pas de classer les services d'affectation de la gendarmerie nationale et des armées. Ainsi, elle n'identifie que les services civils et laisse agrégé l'ensemble des services de la Gendarmerie et des Armées.

#### Figure D2-E2.1 : Effectifs fin 2019 par type de service (nomenclature statistique des services de l'État)

Niveau 1	Niveau 2	Effectif au 31/12/19	Nombre d'établissements
Administration centrale (y c. SCN)	Administration centrale	68,1	0,6
	Services à compétence nationale (SNC)	25,2	0,3
Services des Armées et de la Gendarmerie	Services des armées	271,7	-
	Services de la gendarmerie	103,9	-
Services déconcentrés	Administration territoriale de l'État	98,4	1,6
	Autres services déconcentrés	431,1	8,8
Établissements publics administratifs (EPA)	Universités, écoles et établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)	268,3	1,4
	Établissements publics territoriaux	100,4	2,8
	Services nationaux des EPA (DG, DSI, etc.)	48,6	0,6
Établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)	EPLÉ	609,8	8,6
Établissements d'un autre versant de la fonction publique	Écoles communales	325,8	43,8
	Autres structures : bibliothèques, abattoirs municipaux, etc.	2,6	0,6
Établissements hors fonction publique	Associations d'enseignement privé	149,7	8,9
	Autres établissements (GIP, paroisses d'Alsace-Moselle, etc.)	3,2	0,8

Source : SDESSI, d'après Insee, Siasp et Sirene.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France métropolitaine et DOM (hors Mayotte).

Dans le cadre de cette étude, les critères juridiques et administratifs ne sont pas tous pertinents au regard de la problématique territoriale. Ainsi, la nomenclature statistique a été retravaillée pour créer des regroupements en fonction des missions et du niveau d'intervention (national ou territorial).

On distingue ainsi dans cette étude :

– les services nationaux, composés :

- des administrations centrales ;
- des services à compétence nationale, qui ont des attributions nationales mais qui se distinguent de l'administration centrale car leurs missions ont un caractère opérationnel et à ce titre bénéficient d'une certaine autonomie ;

## 2 La fonction publique et les services de l'État dans les territoires

- des directions à dimension nationale des établissements publics (directions générales, direction des systèmes d'information notamment) ;
- des écoles de formation de la fonction publique ;
- les établissements d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles) et de recherche (établissement public à caractère scientifique et technologique - EPST) ;
- les établissements d'enseignement (primaire, secondaire) qui ont des missions territoriales dans la mesure où ils reçoivent généralement des élèves provenant d'une zone géographique restreinte ;
- les services territoriaux composés de :
  - l'administration territoriale de l'État (ATE) placée sous l'autorité du préfet (Directe, Dreal, Draaf, DDTM par exemple) ;
  - des autres services territoriaux ministériels (rectorats, centres des impôts et autres services locaux des finances publiques, tribunaux, commissariats, établissements pénitentiaires, etc.)
  - des établissements publics à dimension territoriale, y compris les unités locales des établissements publics nationaux.

On utilise parfois la nomenclature classique, notamment pour détailler les effectifs ministériels.

**Figure D2-E2.2 - Nomenclature des services de l'État selon le statut juridique de l'établissement**

Niveau agrégé		Niveau intermédiaire	Niveau détaillé
Administration centrale (y c. SCN)	Administration centrale (y c. SCN)	Administration centrale	
		Services à compétence nationale (SNC)	
Services des Armées et de la Gendarmerie			
Services déconcentrés	Administration territoriale de l'État (ATE)	DDI	
		Directions régionales	
		Préfectures, sous-préfectures et SGami	
		Autres ATE : DIR, DirM	
	Autres services déconcentrés	Rectorats et services déconcentrés de l'Éducation nationale	
		Finances publiques	
		Douanes	
		Tribunaux	
		Protection judiciaire de la jeunesse	
		Services pénitentiaires	
		Aviation civile	
		Police nationale	
		Chambres régionales des comptes	
		Délégation régionale à la recherche	
Autres services déconcentrés			
Établissements publics et assimilés	Établissements publics administratifs	Universités	
		EPST	
		Autres grandes écoles (yc FP)	
		Établissements publics à compétences territoriales (ARS, Agences de l'eau...)	
		Unités locales des EP nationaux	
		Musées	
		Services nationaux des EPA (DG, DSI...)	
	EPLE	EPLE	
	Établissements d'un autre versant de la fonction publique	Écoles communales	
	Établissements hors fonction publique	Autres structures : bibliothèques, abattoirs municipaux...	
Associations d'enseignement privé			
		Autres établissements (GIP, Paroisses d'Alsace-Moselle...)	



## Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70 % des agents travaillent dans les services territoriaux...

Figure D2-5 : Effectifs civils par type de service de la fonction publique de l'État fin 2019 et évolution entre 2011 et 2019

	Effectifs au 31/12		Part dans la fonction publique de l'État, civils	
	2019 (en milliers)	Évolution 2011-2019 (en % par an)	2019 (en %)	Évolution 2011-2019 (en point de %)
Services nationaux (hors armées et gendarmerie)	161,4	1,4	7,3	0,6
Administration centrale (hors écoles de la fonction publique)	65,0	0,8	3,0	0,1
Services à compétence nationale (hors écoles de la fonction publique)	21,6	2,6	1,0	0,2
Directions générales et autres directions nationales (DSI) des établissements publics nationaux	48,6	1,0	2,2	0,1
Écoles de formation de la fonction publique	26,2	3,0	1,2	0,2
Établissements d'enseignement supérieur et de recherche (hors écoles de la fonction publique) <sup>(1)</sup>	249,0	0,2	11,3	-0,1
Établissements d'enseignement primaire et secondaire <sup>1</sup>	1134,4	0,8	51,6	2,1
Services territoriaux	570,4	-0,8	26,0	-2,3
Administration territoriale de l'État	98,2	-2,4	4,5	-1,1
Directions départementales interministérielles (DDT, DDTM...)	32,4	-4,1	1,5	-0,6
Directions régionales (Dreal, Direccte, Drac...)	28,1	-2,4	1,3	-0,3
Préfectures, sous-préfectures et secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur	37,7	-0,8	1,7	-0,2
Autres services territoriaux	472,2	-0,4	21,5	-1,2
dont rectorats et services déconcentrés de l'Éducation nationale	54,4	0,5	2,5	0,0
dont tribunaux <sup>(1)</sup>	34,5	0,8	1,6	0,1
dont Police nationale <sup>(1)</sup>	131,6	0,0	6,0	-0,1
dont DR/DD FiP <sup>1</sup>	88,5	-2,8	4,0	-1,2
dont établissements publics (EP) à dimension territoriale (EP territoriaux ou unités locales d'EP nationaux) <sup>(1)</sup>	100,4	0,8	4,6	0,2
Autres	82,5	-0,9	3,8	-0,4
dont services des armées et de la gendarmerie nationale	76,6	-0,5	3,5	-0,2
Ensemble	2197,7	0,3	100,0	0,0

Source : Siasp, Insee, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en France (métropole et DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

(1) Ces services ont des missions qui sont au moins pour partie au service de la population présente. C'est notamment le cas des établissements d'enseignement (primaire, secondaire et de l'enseignement supérieur), de la Police nationale, du réseau des finances publiques et de certains établissements publics, comme les agences Pôle emploi. En revanche, certains services territoriaux ont en charge la déclinaison régionale ou départementale des politiques publiques et ne sont pas nécessairement au service direct de la population locale (administration territoriale de l'État notamment).

Un quart de ces agents travaillent dans des services territoriaux : 4,5 % dans l'administration territoriale de l'État (ATE), 16,9 % dans d'autres services déconcentrés (rectorats, tribunaux, commissariats, etc.) et 4,6 % dans des établissements publics (établissements publics à dimension territoriale ou unités locales d'établissements publics nationaux).

Ainsi, hors établissements d'enseignement et de recherche, les 814 000 agents civils de l'État se répartissent à 70 % dans les services territoriaux, dont 12,1 % au sein de l'administration territoriale de l'État, 16,1 % dans la Police nationale, 12,3 % dans les établissements publics territoriaux (essentiellement agences de Pôle emploi) et 10,9 % dans les directions des finances publiques.

Les services nationaux hors armée et gendarmerie (administrations centrales, services à compétence nationale et directions nationales des établissements publics) concentrent 7,3 % de l'emploi civil de la FPE, soit un peu plus de 161 000 emplois. L'administration centrale des ministères occupe 65 000 agents à laquelle s'ajoutent

## 2 La fonction publique et les services de l'État dans les territoires

21 600 agents employés dans les services à compétence nationale (SCN) tels que le service des retraites de l'État, le Mobilier national, France Trésor, Service national de la police scientifique... et les écoles de formation de la fonction publique. Au total, ces services emploient plus de 5 % des agents de la FPE tandis que les services nationaux des établissements publics occupent plus de 2 % de la FPE.

### Trois agents civils de la FPE sur quatre travaillent en province

En 2019, 76 % des agents civils de la FPE travaillent en province, une part très proche de l'ensemble des emplois (77 % de l'emploi total).

Les emplois des services nationaux sont très présents en Île-de-France (**Figure D2-6**), en particulier à Paris, qui regroupe 43 % de ces emplois contre 9 % de l'ensemble des emplois civils de la FPE.

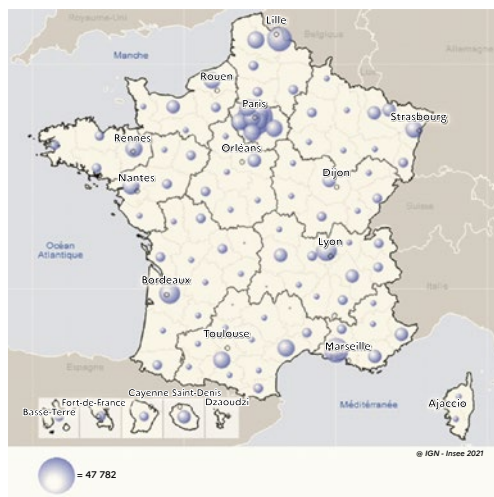
Néanmoins, plus du tiers de ces emplois sont localisés hors Île-de-France, principalement dans les départements des vingt et une métropoles (Toulouse, Lyon, Bordeaux, Nantes, etc.) qui concentrent 71 % de ces emplois hors Île-de-France. D'autres départements hébergent également des services nationaux, comme des écoles de formation de la fonction publique ou l'Institut français du cheval et de l'équitation dans le Maine-et-Loire.

**Figure D2-6 - Effectifs des services nationaux et territoriaux par département fin 2019**

**a. Services nationaux**



**b. Services territoriaux**



Source : Siasp, Insee, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en France (métropole et DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

Note : La distinction entre services nationaux et territoriaux est détaillée dans l'encadré D2-E2.

Lecture : Paris compte près de 70 000 emplois nationaux.

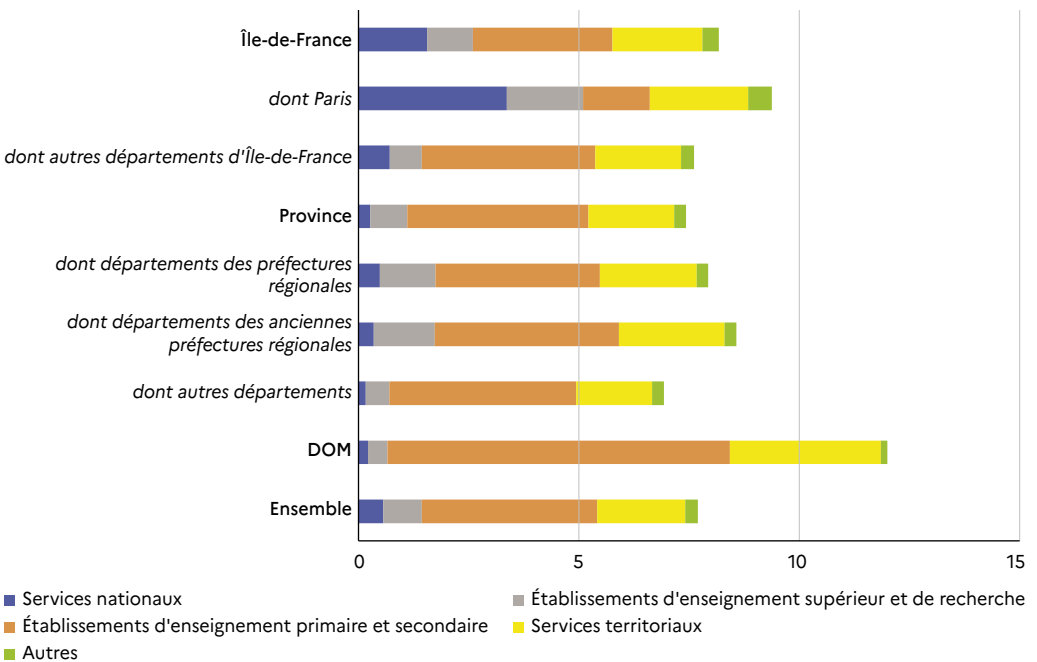
La part des agents de la FPE qui travaillent en province tient notamment à ceux des établissements d'enseignement, qui travaillent à 82 % en province et représentent plus de la moitié de la FPE. Elle est aussi liée à d'autres services territoriaux comme l'administration territoriale de l'État, implantée à 89 % hors d'Île-de-France.

## Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70 % des agents travaillent dans les services territoriaux...

### Les départements des préfectures régionales sont plus dotés que les autres en emplois de services territoriaux et d'enseignement supérieur

Dans les DOM, la part plus élevée de la FPE dans l'emploi total s'explique par l'importance des effectifs dans l'enseignement primaire et secondaire et dans les services territoriaux (**Figure D2-7**). Cette part plus élevée résulte, d'une part, d'une population plus jeune nécessitant ainsi davantage d'enseignants rapportés à la population totale et, d'autre part, d'une proportion de la population en emploi parmi les plus faibles.

**Figure D2-7 - Part de la fonction publique de l'État dans l'emploi total selon le type de département et de service d'affectation des agents civils fin 2019 (en %)**



Sources : Insee, Siasp et estimations d'emploi localisées, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole et DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

Lecture : La FPE représente 12 % des emplois dans les DOM. En particulier, les établissements d'enseignement primaire et secondaire y représentent 7,8 % des emplois, les services territoriaux, 3,4 %.

En France métropolitaine, le poids plus élevé de la FPE dans l'emploi total en Île-de-France par rapport aux autres départements provient de Paris. Il s'explique par l'implantation de nombreux services nationaux (administration centrale, services à compétence nationale, directions générales d'établissements publics nationaux), ainsi que de nombreuses universités et grandes écoles.

En province, la FPE occupe une place plus importante dans les départements des préfectures régionales (7,9 % de l'emploi total) : ils concentrent davantage de services nationaux, d'universités et de services territoriaux que les autres départements. Dans les départements des anciennes préfectures régionales, le poids de l'emploi de la FPE est encore plus important (8,6 %). C'est notamment le cas pour les établissements d'enseignement et les autres services territoriaux, y compris l'administration territoriale de l'État. Dans les

## 2 La fonction publique et les services de l'État dans les territoires

autres départements de province, les services nationaux, territoriaux et les universités et autres établissements d'enseignement supérieur sont moins nombreux et le poids de la FPE dans l'emploi est inférieur à la moyenne. Aussi, l'enseignement primaire et secondaire, dont l'implantation dépend en premier lieu de la population présente dans ces départements, y occupe une part plus importante : 61,4 % de l'emploi de la FPE contre 46,9 % dans les départements des actuelles préfectures régionales.

### Les services déconcentrés emploient 85 % des agents des ministères, mais leur part dans les effectifs s'est réduite au bénéfice des services d'administration centrale

Quatre ministères fonctionnent avec une part très importante d'agents en établissements publics ou assimilés<sup>2</sup> (Figure D2-8). Il s'agit des ministères de l'enseignement (9 agents sur dix) dont les établissements publics incluent les établissements scolaires, les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur, ou le CNRS, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, notamment du fait de l'importance de l'enseignement agricole, celui de la Culture, avec les musées et les écoles d'architecture, et des ministères sociaux (avec les agences régionales de santé et Pôle emploi). Le ministère de la Transition écologique et solidaire se situe dans une position intermédiaire avec un agent sur trois. Ainsi, au sein des établissements publics administratifs et assimilés, on retrouve 88 % d'agents des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, suivis par les agents des ministères sociaux (5 %) puis ceux des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture (2 % chacun).

Concernant les ministères proprement dits, en 2019, l'administration centrale et les services à compétence nationale recensent 92 100 agents, soit 16 fois moins que les établissements publics (EPA, établissements publics locaux d'enseignement - EPLE et autres établissements, qui comptent 1,51 million d'agents) ou 2 fois moins si l'on exclut les ministères de l'enseignement, et près de 6 fois moins que les services déconcentrés (SD) des ministères (520 600 agents, dont 98 200 dans l'administration territoriale de l'État - ATE).

Les ministères sont plus ou moins déconcentrés. Ainsi, l'administration centrale (y compris services à compétence nationale) ne représente que 0,3 % des emplois des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ou leurs établissements publics tandis qu'elle s'élève à 51,2 % des emplois sous tutelle des services du Premier ministre. Le ministère des Affaires étrangères apparaît dans une situation extrême avec 95 % de ses emplois situés en France en administration centrale mais l'essentiel de ses effectifs, non comptés ici (seuls les emplois situés en France sont comptés dans les statistiques de l'emploi) travaillent à l'étranger ; en prenant en compte les agents à l'étranger, le poids de l'administration centrale y est alors ramené à 23,5 %.

Au sein de l'administration centrale, ce sont les ministères économiques et financiers et de la transition écologique et solidaire qui comptabilisent le plus d'agents (respectivement 35 % et 15 % des effectifs). Dans l'ATE, les agents des ministères de l'Intérieur et des Outre-Mer et de la Transition écologique et solidaire sont les plus présents (respectivement 37 % et 33 %). Finalement, dans les services déconcentrés hors ATE, le ministère de l'Intérieur est le plus présent (31 % des agents) avec le réseau de la Police nationale.

Les agents du ministère de la Justice se répartissent principalement dans les services déconcentrés, hors ATE (90 %), pour l'essentiel dans les tribunaux. Finalement, les services du premier ministre sont majoritairement présents en administration centrale (54 %).

2 Le partage entre ministères et établissements publics est modifié par rapport aux publications habituelles sur l'emploi dans la fonction publique. En effet, le travail approfondi sur les services de l'État réalisé dans le cadre de cet article a mené au reclassement de personnels de plusieurs ministères, notamment de l'Agriculture et de l'Alimentation (des lycées agricoles, habituellement classés dans les EPA, sont ici classifiés dans les EPLE), de même pour le ministère de l'Éducation nationale. Pour les ministères de la Culture et de la Justice, plusieurs écoles (respectivement les écoles nationales supérieures d'architecture et les écoles nationales d'administration pénitentiaire ainsi que celle de la magistrature) habituellement classées dans les ministères sont ici considérées comme des EPA. Ces travaux n'ont pas pu encore être intégrés dans les statistiques générales sur l'emploi présentées dans le rapport annuel (notamment les Figures FT1.3-1 de la BDS).

## Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70 % des agents travaillent dans les services territoriaux...

Figure D2-8 : Répartition des effectifs civils par ministères (hors Armées) selon le type de service<sup>(1)</sup>

Ministères	Ministère				Établissements publics	
	Administration centrale (y c. SCN)	Services déconcentrés (SD)	dont ATE	autres SD	EPA	EPLÉ et autres établissements <sup>(2)</sup>
Agriculture et Alimentation	2 230	8 280	8 260	20	8 620	25 270
Culture	3 870	2 470	2 470	0	18 650	390
Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	3 900	104 080	10	104 070	268 780	1 062 160
Europe et Affaires étrangères	3 450	0	0	0	180	0
Intérieur et Outre-Mer (hors Direction générale de la Gendarmerie)	12 320	168 440	36 710	131 740	4 850	1 380
Justice	8 940	78 800	0	78 800	2 830	20
Ministères économiques et financiers	31 950	105 780	2 960	102 810	12 070	10
Ministères sociaux	5 260	13 550	13 540	0	78 910	1 000
Services du Premier ministre	6 310	5 470	1 920	3 540	520	10
Transition écologique et solidaire	13 870	33 710	32 320	1 390	21 890	810
<b>Ensemble</b>	<b>92 100</b>	<b>520 560</b>	<b>98 190</b>	<b>422 370</b>	<b>417 300</b>	<b>1 091 050</b>

Source : Siasp, Insee, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en France (métropole et DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

(1) Voir note 2 du texte.

(2) EPLÉ, établissements d'enseignement privé sous contrat, écoles municipales et autres établissements de la FPT (bibliothèques, abattoirs...), GIP, paroisses d'Alsace-Moselle...

Au sein des ministères, hors établissements publics et assimilés, par rapport à 2011, les effectifs civils de tous les ministères ont reculé à l'exception du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et celui de la Justice dont les services déconcentrés et d'administration centrale ont augmenté. Au sein des ministères de l'enseignement, les effectifs sont en hausse (+ 41 300 au total) avec une hausse importante dans les services déconcentrés comme en administration centrale (**Figure D2-9**). De même, pour la Justice (+11 800 au total) avec une hausse de 3 900 en administration centrale en raison notamment de la requalification comme collaborateurs occasionnels du service public de personnes qui participaient auparavant comme traducteurs interprètes par exemple, sans être comptabilisées dans les effectifs.

Seules la Culture et les Affaires étrangères réduisent significativement leur administration centrale. La Culture perd 600 postes en administration centrale, partiellement compensés par l'administration territoriale de l'État - ATE (+300) (à ça s'ajoute une hausse de 800 effectifs dans les établissements publics).

Dans les autres ministères, les évolutions sont plus contrastées, et parfois signe de réorganisation. Ainsi, le ministère de la transition écologique et solidaire perd 20 000 agents dont 6 600 du fait du transfert dans les EPA d'anciens services techniques du ministère de l'Équipement avec la création du Céréma. Le ministère de l'Intérieur a vu ses effectifs (hors gendarmerie) se réduire de 3 000 postes dans les services déconcentrés (principalement dans l'ATE), tandis qu'augmentaient de 1 200 postes ceux en administration centrale (et 2 900 dans les EPA). Les ministères économiques et financiers perdent 23 300 agents dans les services déconcentrés (la quasi-totalité hors ATE notamment dans les services des finances publiques) et gagnent 2 300 postes en administration centrale. Quant aux ministères sociaux, ils perdent 4 300 postes dans les services déconcentrés (partiellement compensés par 3 100 nouveaux agents dans les établissements publics). Enfin, les services du Premier ministre ont gagné 1 900 postes en administration centrale et 1 000 en ATE avec le transfert, en 2015, des directeurs départementaux interministériels et de leurs adjoints ainsi que celui des agents affectés dans les services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication, dont la plupart étaient auparavant employés par le ministère de l'Intérieur, et d'autres par le ministère de l'Écologie et celui de l'Agriculture), compensé par une perte de 1 400 postes dans les EPA.

## 2 La fonction publique et les services de l'État dans les territoires

**Figure D2-9 : Évolution (en nombre) des effectifs civils des ministères selon le type de service hors établissements publics et assimilés<sup>(1)</sup> entre 2011 et 2019**

Ministères	Ministère			
	Administration centrale (y c. SCN)	Services déconcentrés (SD)	dont ATE	autres SD
Agriculture et Alimentation	0	-3 020	-2 910	-110
Culture	-590	230	260	-40
Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	1 360	39 960	0	39 960
Europe et Affaires étrangères	-60	-10	-10	0
Intérieur et Outre-Mer	1 200	-3 050	-2 870	-180
Justice	3 890	7 950	-20	7 970
Ministères économiques et financiers	2 330	-23 270	-240	-23 030
Ministères sociaux	90	-4 270	-3 190	-1 080
Services du Premier ministre	1 870	1 000	1 020	-10
Transition écologique et solidaire	4 450	-24 840	-13 250	-11 590
<b>Ensemble</b>	<b>14 530</b>	<b>-9 310</b>	<b>-21 210</b>	<b>11 890</b>

Source : Insee, Siasp, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, agents civils, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

(1) Voir note 2 du texte.

Lecture : Entre 2011 et 2019, les effectifs en administration centrale du ministère de la Culture diminuent de 590 agents.

### L'administration territoriale de l'État enregistre une baisse marquée dans les directions départementales (- 35 %) et dans une moindre mesure dans les directions régionales (- 17 %) depuis 2011

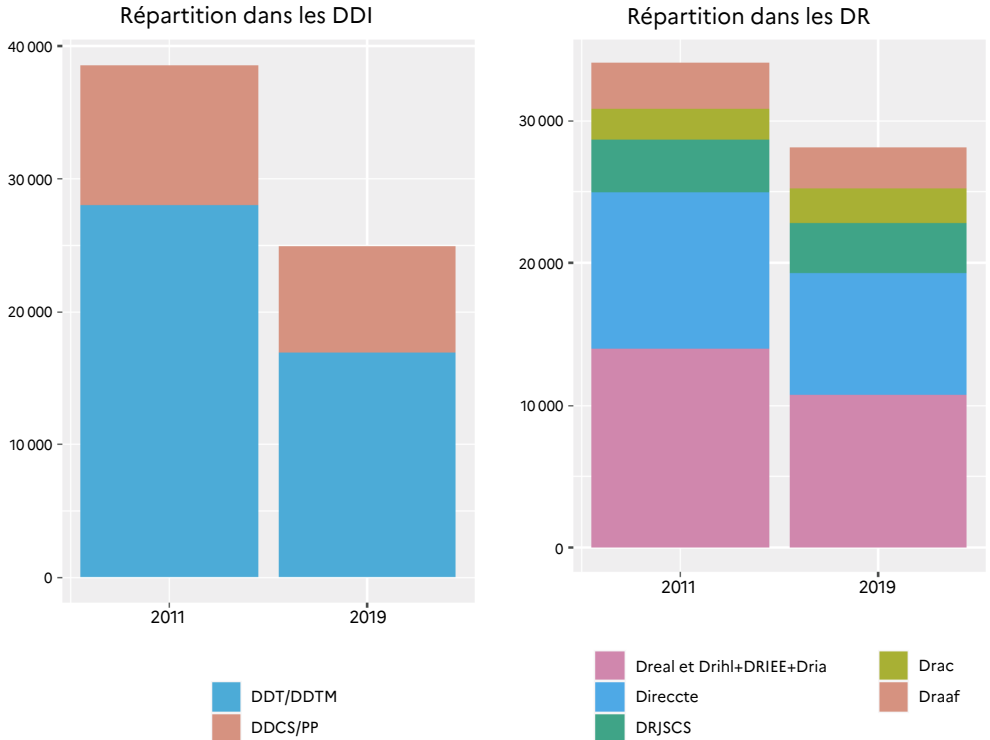
Les effectifs de l'administration territoriale de l'État sont répartis principalement dans les préfetures, sous-préfetures et Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur - SGami (38 % en 2019), dans les directions régionales (29 %) et dans les directions départementales interministérielles – DDI (25 %). Le reste (8 %) des agents est localisé dans les directions interdépartementales des routes et les directions interrégionales de la mer. Parmi les 28 100 agents présents dans les directions régionales, 30 % sont dans les Direccte (économie, emploi)<sup>3</sup>, 38 % dans les Dreal, Drihl DRIEE et Dria (environnement, aménagement, logement), 10 % dans les Draaf (agriculture et forêt), 12 % dans les DRJSCS (jeunesse, sports et cohésion sociale) et 9 % dans les Drac (culture) (**Figure D2-10**). Parmi les 24 900 agents des DDI, la majorité (68 %) se trouve dans les directions départementales des territoires (et de la mer - DDT/DDTM), le reste étant dans les directions départementales de la cohésion sociale (et de la protection des populations - DDCS/PP).

Les effectifs de l'ATE sont en baisse par rapport à 2011 (- 18 %), année où celle-ci comptabilisait 119 400 agents. Cette baisse est surtout localisée dans les DDI, qui perdent 13 700 postes dans les DDT/DDTM (-11 000 agents, soit - 40 %), principalement au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire, mais également dans les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations dont les effectifs moins nombreux reculent de 24 % en 8 ans.

3 Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, les Direccte et une partie des DRJSCS ont fusionné pour devenir les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS). La partie Jeunesse et Sports des DRJSCS étant désormais rattachée aux Drages.

Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70 % des agents travaillent dans les services territoriaux...

Figure D2-10 : Répartition des effectifs dans les directions départementales interministérielles et dans les directions régionales par type de direction



Source : Insee, Siasp, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, agents civils, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

Les administrations centrales sont fortement concentrées en Île-de-France, mais les autres régions accueillent 27 % de leurs agents, et l'administration centrale représente plus d'1 emploi sur 1 000 dans six d'entre elles

Les services d'administration centrale des ministères (y compris services à compétence nationale – SCN) sont majoritairement présents en Île-de-France (67 100 des 92 100 agents). Dans la région, on y retrouve 10,3 agents pour 1 000 emplois (Figure D2-11) avec une implantation dans chaque département où Paris prédomine toutefois (23,4 agents pour 1 000 emplois à Paris contre 1,4 dans les Yvelines). Dans la moitié des régions, l'administration centrale compte moins d'un agent pour mille emplois. À l'inverse, ce nombre oscille entre 1 et 2 pour les régions Pays de la Loire (concentrés dans la préfecture régionale : la Loire-Atlantique compte 4,2 agents pour 1 000 emplois) ; en Nouvelle-Aquitaine où la moitié des départements hébergent des services d'administration centrale, notamment la Dordogne (3,9), puis les trois anciennes et actuelle capitales régionales : Haute-Vienne (3,2), Vienne (2,4) et Gironde (2,2) et Charente-Maritime (2,1 agents pour 1 000 emplois) ; en Occitanie (3,2 agents pour 1 000 habitants dans la Haute-Garonne, département préfecture de région) ; dans le Grand Est (la Marne, la Moselle et le Bas-Rhin, anciennes et actuelle capitales de région, possèdent respectivement 3,9, 1,1 et 1,1 agents pour 1 000 emplois) et dans les Hauts-de-France (le Nord et la Somme, actuelle et ancienne capitale de région,

## 2 La fonction publique et les services de l'État dans les territoires

comptent respectivement 1,8 et 1,1 agents pour 1 000 emplois). Il atteint 2,6 en Bourgogne-Franche-Comté, où la Côte-d'Or, préfecture régionale, compte 7,4 agents pour 1 000 emplois, suivie du Doubs, avec 2,6.

Entre 2011 et 2019, les effectifs d'administration centrale augmentent dans chaque région sauf en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-29 %) et dans une moindre mesure en Corse et en Pays de la Loire (- 2 %).

**Figure D2-11 : Effectifs civils des ministères (hors armées) en administration centrale par région et ratio des différents services pour 1 000 emplois**

Région	Administration centrale (y c. SCN)		Effectifs pour 1 000 emploi au 31/12/2019		
	Effectifs au 31/12/2019	Évolution 2011-2019 (en %)	AC (y c. SCN)	SD (hors police)	...dont ATE
Auvergne-Rhône-Alpes	3 260	16,8	0,9	12,6	3,3
Bourgogne-Franche-Comté	2 840	55,8	2,6	16,1	4,6
Bretagne	1 260	57,6	0,9	13,8	4,0
Centre-Val de Loire	560	34,9	0,6	13,3	3,9
Corse	80	-2,3	0,6	26,0	9,8
Grand Est	2 330	130,7	1,1	15,5	4,2
Hauts-de-France	2 370	9,9	1,1	15,6	3,2
Île-de-France	67 080	15,0	10,3	10,6	1,7
Normandie	770	20,9	0,6	16,2	5,3
Nouvelle-Aquitaine	3 800	68,3	1,5	14,1	4,1
Occitanie	2 730	22,6	1,2	15,1	3,8
Pays de la Loire	2 910	-2,0	1,8	10,0	2,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 090	-29,3	0,5	14,6	4,3
Départements et régions d'outre-mer	1 000	87,6	1,6	25,1	6,5

Source : Siasp, Insee, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils, des ministères (hors Armées) situés en France (métropole et DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

Relativement à l'emploi total, les services déconcentrés des ministères (hors police<sup>4</sup>) sont particulièrement présents en Corse (26 agents pour 1 000 emplois, équitablement répartis entre les deux départements de l'île), en Normandie (dont la préfecture régionale, la Seine-Maritime, compte 19 agents en services déconcentrés pour 1 000 emplois) et en Bourgogne-Franche-Comté (19,5 agents pour 1 000 emplois en Côte-d'Or, aussi préfecture régionale). La région des Hauts-de-France héberge 15,6 agents pour 1 000 emplois (18,5 en Somme), ratio similaire dans le Grand Est, grâce à la forte concentration dans la Meuse et la Meurthe-et-Moselle : respectivement 23 et 20,3 agents pour 1 000 emplois. L'Occitanie suit avec 15,1 agents pour 1 000 emplois, avec un fort taux dans l'Ariège (21,4) mais surtout en Lozère (25,5), département de France métropolitaine comptant le moins d'emplois. La région PACA compte 14,6 agents dans les services déconcentrés pour 1 000 emplois (18,2 pour le département des Alpes-de-Haute-Provence et 12,5 pour le Vaucluse). La Nouvelle-Aquitaine est légèrement en dessous (14,1), mais avec une disparité bien plus importante : la Creuse (le deuxième département de métropole comportant le moins d'emplois) compte 21,5 agents pour 1 000 emplois, la Gironde et la Vienne se démarquent aussi (19,5 et 19,2), tandis que certains départements ont un ratio très en dessous (les Deux-Sèvres comptent 10,1 agents pour 1 000 emplois). La région Centre-Val de Loire est aussi disparate : 19,5 pour l'Indre, mais 10,6 et 10,1 pour le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire, à l'inverse de la Bretagne où l'amplitude se resserre et va de 11,4 (Morbihan) à 17,2 (Ille-et-Vilaine). Il en est de même pour les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, où le ratio oscille de 10,3 (Haute-Savoie) à 16,7 (Cantal). Finalement, dans les deux dernières régions, les services déconcentrés (hors police) représentent moins de 11 agents pour 1 000 emplois.

4 Les données de la gendarmerie n'étant pas disponibles pour l'étude, de manière à ne pas fausser la comparaison spatiale en raison du partage « zone police » / « zone gendarmerie », les taux d'emploi des services déconcentrés sont ici hors police.



## Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70 % des agents travaillent dans les services territoriaux...

En Île-de-France, deux départements concentrent une part importante de l'emploi régional, aussi les effectifs des services déconcentrés hors police y apparaissent particulièrement faibles (Paris avec 7,4 agents pour 1 000 emplois et les Hauts-de-Seine avec 5,2). Quant aux cinq départements de la région Pays de la Loire, ils présentent tous un taux faible (le maximum étant en Loire-Atlantique, où il y a 13,6 agents pour 1 000 emplois).

L'ATE représente une part très importante des services déconcentrés (hors police) en Corse : les 9,8 agents pour 1 000 emplois constituent ainsi 38 % des services déconcentrés de l'île. Elle est aussi très importante en Normandie (32 %, soit 5,3 agents pour 1 000 emplois). À l'inverse, en Île-de-France, l'ATE compte 1,7 agent pour 1 000 emplois, soit seulement 16 % des services déconcentrés de la région. Pour la région Pays de la Loire, ce ratio est le plus faible (hors Île-de-France), mais l'ATE représente tout de même 27 % des services déconcentrés régionaux, en raison de la moins forte concentration de ces derniers, tandis qu'en Occitanie, qui compte 3,8 agents de l'ATE pour 1 000 emplois, cette part est de 25 %.

### Les services déconcentrés des ministères restent, proportionnellement à l'emploi total, plus présents dans les anciennes préfectures de régions où ils représentent plus de 20 agents pour 1 000 emplois

En identifiant quatre types de département<sup>5</sup> (Figure D2-12), le ratio de l'administration centrale pour 1 000 emplois, hors Île-de-France, est plus élevé dans les départements d'anciennes et d'actuelles préfectures régionales : 2,1 agents (jusqu'à 7,4 en Côte-d'Or) contre 0,3 pour les départements restants (bien que certains se démarquent, comme la Dordogne et l'Yonne, avec respectivement 3,9 et 3,1 agents pour 1 000 emplois). Pour les départements d'anciennes préfectures régionales, le Puy-de-Dôme (4,8 agents pour 1 000 emplois) est le département où la part de l'administration centrale dans l'emploi total est la plus élevée. *A contrario*, l'Hérault est le département ancienne préfecture régionale où l'administration centrale pèse le moins dans l'emploi total (0,9 agent civil pour 1 000 emplois).

Figure D2-12 : Nombre d'agents des ministères dans les différents services pour 1 000 emplois, par type de département en métropole

Type de département	AC (y c. SCN) pour 1 000 emplois	SD pour 1 000 emplois	SD (hors police) pour 1 000 emplois	ATE pour 1 000 emplois
Préfectures (hors Paris)	2,1	19,1	14,7	4,4
Anciennes préfectures	2,1	20,8	17,0	4,9
Île-de-France	10,3	18,7	10,6	1,7
Autres départements	0,3	16,3	13,4	3,4

Source : Siasp, Insee, traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils, des ministères (hors Armées) situés en France métropolitaine.

Pour les services déconcentrés, toujours en excluant les services de police, ce sont les anciennes préfectures régionales où la part de l'emploi des ministères dans l'emploi total est la plus élevée (17 agents pour 1 000 emplois), contre 15 pour les préfectures actuelles. Cette différence de poids dans l'emploi total s'explique par une distribution plus homogène des emplois en services déconcentrés entre ces différents types de départements que celle de l'emploi total avec un nombre d'emplois total plus faible dans les départements anciennement préfectures régionales que dans les départements des actuelles préfectures (qui sont généralement les villes de taille plus importante). En Occitanie par exemple, la Haute-Garonne, préfecture actuelle, compte 1,5 fois plus d'emplois que l'Hérault, (l'ancienne préfecture régionale), mais seulement 1,2 fois plus d'emplois en

5 On distingue ici les départements d'Île-de-France, les départements de préfectures régionales, les départements d'anciennes préfectures régionales (qui ne le sont plus suite à la réforme territoriale de 2015), et finalement les départements qui n'appartiennent pas à l'une de ces trois catégories.

## 2 La fonction publique et les services de l'État dans les territoires

service déconcentrés. Les autres départements comptent 13,4 agents pour 1 000 emplois : bien qu'il y ait ici les départements avec les ratios les plus élevés (Haute-Corse, Lozère, Meuse, au-dessus de 23 agents pour 1 000 emplois), ces départements sont généralement ceux présentant peu d'emploi total, et ils sont compensés par les départements peuplés (l'Isère, par exemple, dont le nombre d'emplois dépasse largement les emplois des trois autres départements cumulés), où le ratio est plus faible (11,5). L'Île-de-France disposant du plus faible taux, dû au nombre d'emplois important de la région.

En ajoutant les services de police, l'Île-de-France atteint 18,7 agents pour 1 000 emplois (avec 23 600 agents de police, Paris passe notamment de 7,4 à 18,8 agents de services déconcentrés pour 1 000 emplois). Les écarts se resserrent aussi entre les préfetures (désormais à 19,1 agents pour 1 000 emplois) et les anciennes préfetures (20,8), les services de police étant en proportion plus présents dans les villes et départements de tailles importantes. Quant aux autres départements, ils possèdent désormais le ratio le plus bas (16,3 agents pour 1 000 emplois), la police y représentant moins de 3 agents pour 1 000 emplois mais cet écart est dû aux zones de compétence territoriale partagée entre police et gendarmerie (cette dernière étant plus présente dans les départements qui ne sont pas des préfetures, et hors Île-de-France, et ne fait pas partie du champ de l'étude).

L'administration territoriale de l'État est pratiquement aussi importante dans les départements préfetures (anciennes et actuelles) avec un ratio similaire (respectivement 4,9 et 4,4 agents pour 1 000 emplois) avec une relative homogénéité entre les départements : entre 3,1 pour la Haute-Garonne et 11,3 pour la Corse-du-Sud dans les départements -préfetures régionales et entre 3,9 pour l'Hérault et 7 pour la Haute-Vienne dans les départements ex-préfetures régionales. Hors Île-de-France (minimum) et Corse (maximum), l'ATE représente de 21 % à 32 % des effectifs de services déconcentrés hors police par région, et globalement de 29 % à 30 % dans les seuls départements préfetures ou ex-préfetures régionales et 25 % dans les autres départements métropolitains. Dans ces autres départements métropolitains, la part de l'ATE dans l'emploi total varie de 1,9 pour 1 000 (Haute-Savoie et Isère) à 12,6 en Lozère (particulièrement élevé en raison du faible nombre d'emplois), suivi par la Creuse (8,5), pour une moyenne de 3,4 agents pour 1 000 emplois.

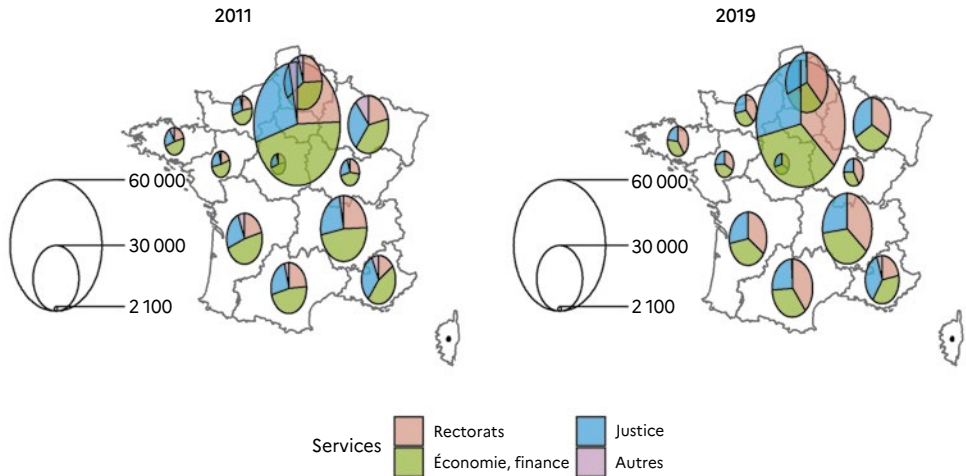
### Parmi les autres services déconcentrés, la part des rectorats augmente dans chaque région, à l'inverse des services de l'économie et des finances

Pour les autres services déconcentrés (donc hors police et hors ATE), les services principaux sont ceux des rectorats (notamment en Bourgogne-Franche-Comté, en Bretagne, dans les Hauts-de-France, en Île-de-France, en Normandie et en Occitanie, où leur part au sein des autres services déconcentrés varie de 36 à 41 %) [D2-13]. Les services d'économie et finances constituent le réseau principal dans les autres régions (Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec une part entre 33 % et 42 %). Dans les régions frontalières, les services des douanes sont naturellement plus importants (20 % des services d'économie et finances en Corse, 19 % dans les Hauts-de-France) par rapport aux régions intérieures (5 % dans le Centre-Val de Loire). Les services de la Justice représentent quant à eux entre un quart et un tiers des effectifs régionaux (ils sont le plus présent dans la région PACA, avec 35 %, en raison de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille). Les autres services sont extrêmement marginaux (généralement moins de 0,5 %) sauf en Corse (8,4 %, avec principalement 150 personnes dans le service de l'aviation civile) et en PACA (5,3 %, aussi dû à l'aviation civile, avec 1 080 agents).

Cette répartition a beaucoup évolué depuis 2011, où les rectorats étaient moins présents : moins d'un quart des services déconcentrés dans toutes les régions, sauf en Bourgogne-Franche-Comté (27 %), les services d'économie et finances étant alors les services les plus présents dans toutes les régions. Au total, dans toutes les régions, la part des rectorats a augmenté (jusqu'à + 19 points en Bretagne) et celle de la Justice (jusqu'à + 4 points dans le Grand Est), tandis que dans toutes les régions aussi, elle a diminué pour les services de l'économie et des finances (- 13 points en Normandie), ainsi que pour les autres services (- 11 points pour le Grand Est).

## Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70 % des agents travaillent dans les services territoriaux...

Figure D2-13 : Répartition des effectifs dans les services déconcentrés (hors ATE et police), par région<sup>(1)</sup>



Sources : Insee, Siasp, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, agents civils, situés en France métropole.

(1) Les services déconcentrés listés ici sont, précisément :

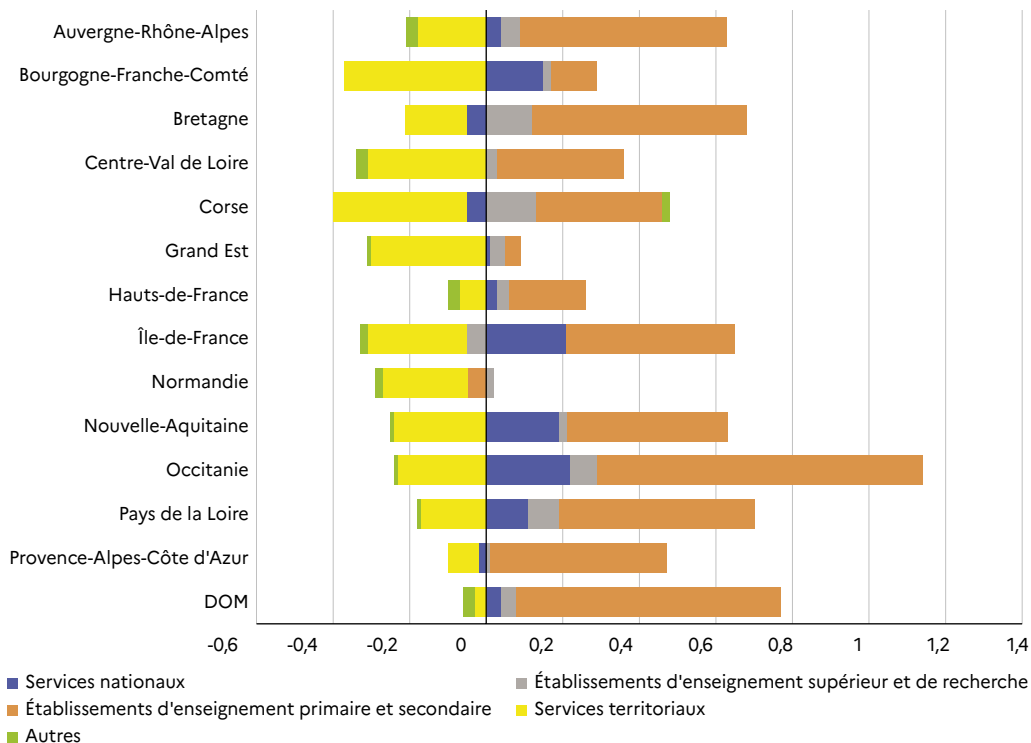
- « rectorats » : les rectorats et services déconcentrés de l'Éducation nationale ;
- « économie, finances » : les services des finances publiques (centre des impôts, pôles de recouvrement, etc.) et des douanes ;
- « justice » : les tribunaux (cour d'appel, prud'hommes, etc.), protection judiciaire de la jeunesse et services pénitentiaires ;
- « autres » : l'aviation civile, les chambres régionales des comptes, etc.

### Hors Île-de-France, ce sont les établissements d'enseignement qui contribuent le plus à la hausse des effectifs.

Les établissements d'enseignement contribuent fortement et positivement à l'évolution des effectifs dans chaque région. Seule exception, la Normandie où les effectifs des établissements d'enseignement baissent dans l'Orne et la Seine-Maritime, recul concentré sur les effectifs affectés dans les établissements privés sous contrat (D2-14). De même, les services nationaux, les universités et grandes écoles contribuent positivement, mais de manière plus faible. Les services nationaux contribuent notamment à la hausse des effectifs dans les régions attractives du grand ouest (Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie). À l'inverse, les services territoriaux contribuent négativement et assez fortement dans chaque région. Ces mêmes résultats sont observés généralement au niveau départemental. Ainsi, malgré quelques variations locales, les différents types de services contribuent de manière similaire sur la majorité du territoire.

## 2 La fonction publique et les services de l'État dans les territoires

**Figure D2-14 : Contribution des différents types de service aux évolutions régionales des effectifs de la FPE entre 2011 et 2019 (en points)**



Source : Insee, Siasp, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, agents civils, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

Lecture : Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, les établissements d'enseignement primaire et secondaire contribuent positivement et de manière marquée à la croissance des effectifs (+ 0,54 point), à l'inverse des services « autres », qui contribuent faiblement et négativement (-0,03 point). Une contribution forte peut s'expliquer par une évolution importante des effectifs du service, et aussi par la taille relative que le service occupe dans les effectifs de la région.

Plus précisément, ce sont les établissements publics locaux d'enseignement (EPL, à savoir collèges et lycées) et les écoles communales qui expliquent la contribution importante des établissements d'enseignement à l'évolution de l'emploi de la FPE. L'administration centrale et les services à compétence nationale participent faiblement à l'évolution régionale des effectifs (sauf en Île-de-France), en raison de leur faible poids. Ce sont plutôt les EPA qui dans les régions contribuent aux évolutions régionales des services nationaux, notamment les écoles de formation de la fonction publique qui contribuent aux évolutions des effectifs en Bourgogne-Franche Comté, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Pays de la Loire. Quant aux services territoriaux, l'administration territoriale de l'État (directions départementales interministérielles, directions régionales et préfectures) explique pour moitié la contribution négative. La seconde moitié est due aux autres services territoriaux (notamment les services des finances publiques), qui contribuent négativement, à l'exception des établissements publics à dimension territoriale.

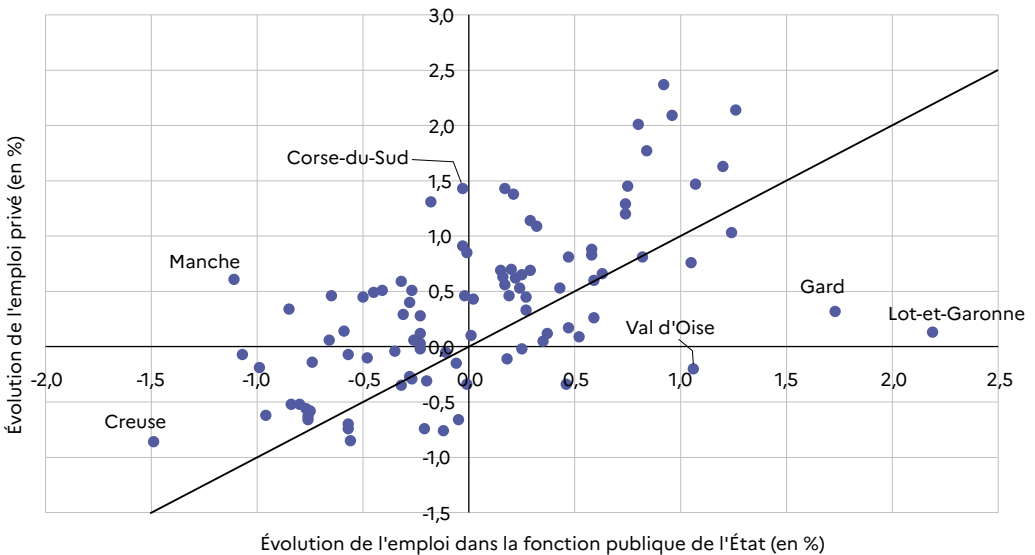
## Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70 % des agents travaillent dans les services territoriaux...

### L'emploi dans la FPE suit globalement la dynamique territoriale de l'emploi total, mais sa part a légèrement diminué entre 2011 et 2019

Entre 2011 et 2019, l'emploi dans la FPE a progressé de 0,1 % par an, soit moins vite que l'emploi total (+ 0,7 %). Sa part dans l'emploi total a ainsi reculé de 0,3 point. Cette légère baisse provient des services territoriaux, dont la part dans l'emploi total a reculé sans que cette baisse ne soit compensée par la hausse dans les établissements d'enseignement du primaire et du secondaire et les services nationaux. La diminution des effectifs des services territoriaux, qui a eu lieu dans presque toutes les régions, s'est principalement concentrée dans l'administration territoriale de l'État (- 2,4 % par an), notamment dans les directions départementales interministérielles (- 4,1 % par an), ainsi que dans les services des finances publiques (- 2,8 % par an). Elle s'explique en partie par la mise en place des réformes successives de l'administration territoriale de l'État à partir de 2010, qui visaient à rationaliser son implantation locale et qui s'est notamment traduite par la fusion de régions à partir de 2016.

Au niveau départemental, les évolutions des effectifs de la FPE entre 2011 et 2019 suivent globalement celles de l'emploi privé (60 % de corrélation) [Figure D2-15]. Néanmoins, la FPE est restée moins dynamique que l'emploi privé sur la période, et sa part dans l'emploi total a diminué dans près des trois quarts des départements. Ce recul a été plus marqué notamment dans le Massif central, les Alpes, la Corse ainsi que dans plusieurs départements de l'Ouest, et moins marqué dans le Nord-Est (voir Figure D.2-3b). La part de la FPE dans l'emploi total s'est accrue dans un département sur cinq (notamment la Guyane, le Lot-et-Garonne, le Val-d'Oise, le Gard).

Figure D2-15 - Évolution départementale annuelle de l'emploi dans la fonction publique de l'État et évolution de l'emploi privé entre 2011 et 2019



Source : Siasp, Insee, traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en France métropolitaine.

Note : La droite noire correspond à une évolution égale pour la fonction publique de l'État (FPE) et l'emploi privé ; l'évolution de l'emploi privé est souvent supérieure à celle de l'emploi de la FPE, cela se traduit par une majorité de points au-dessus de cette droite.

Lecture : Dans la Manche, le nombre d'emplois dans la FPE diminue de 1,1 % chaque année entre 2011 et 2019, tandis que le nombre d'emplois total du département augmente de + 0,6 % par an.

## 2 La fonction publique et les services de l'État dans les territoires

L'évolution de l'emploi de la FPE n'a pas été homogène sur le territoire. Celui-ci a fortement progressé dans le Lot-et-Garonne (+ 2,2 % en moyenne par an) et le Gard (+ 1,7 %), qui ont bénéficié de l'augmentation des effectifs d'écoles de formation de la fonction publique (pénitentiaire et police).

### L'emploi dans la FPE, notamment dans l'enseignement, est porté par les dynamiques démographiques locales

Localement, les effectifs de la FPE suivent également les dynamiques de population. La corrélation de l'évolution de l'emploi dans la FPE avec celle de la population départementale (70 %) est du même ordre que la corrélation avec l'évolution de l'emploi privé.

En effet, certains services de la FPE sont destinés directement à la population locale : il s'agit tout d'abord des établissements d'enseignement primaire et secondaire (écoles communales, collèges, lycées, établissements privés sous contrat) dont l'emploi a augmenté presque partout, et davantage là où la population en âge d'être scolarisée (5-20 ans) croît le plus (corrélation de 72 %). Typiquement en Guyane, la hausse des effectifs de ces établissements s'inscrit dans un contexte démographique particulièrement dynamique, avec un accroissement de la population de 2,2 % par an entre 2011 et 2019.

Ensuite, une autre partie des services territoriaux, dont l'emploi a reculé presque partout (Deschard et Dherbecourt, 2019), sont également destinés directement à la population locale. Dans ceux-ci, en particulier, que l'évolution de l'emploi de la FPE y soit positive ou négative, on observe un lien important avec l'évolution de la population : les départements où la population augmente le plus sont en général les départements où l'emploi des services territoriaux augmente aussi le plus, ou diminue le moins.

De même, l'évolution de l'emploi dans les tribunaux est fortement influencée par la dynamique démographique. Ce lien se retrouve, de manière moins forte, dans les directions départementales des finances publiques (DDFiP) et la Police nationale.

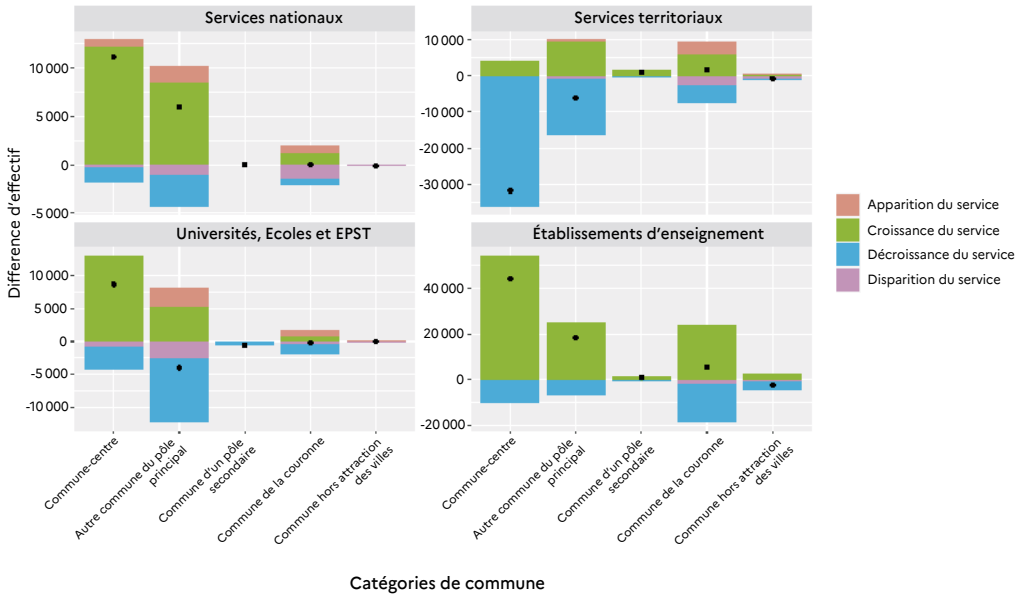
En revanche, dans l'enseignement supérieur (universités, écoles préparatoires aux sciences et techniques (EPST) et grandes écoles), aucun lien ne ressort, au niveau départemental, entre emploi et population en âge d'y être scolarisée (15-25 ans). Les établissements du supérieur, implantés plutôt dans les capitales des régions (actuelles et anciennes), ont souvent un vivier de recrutement qui dépasse largement leur département d'implantation. L'emploi dans les universités, les grandes écoles et les EPST a ainsi légèrement augmenté presque partout, sauf en Île-de-France où il s'est légèrement replié.

### Les services d'enseignement se sont renforcés dans les aires urbaines (communes centres et dans leur aire d'attraction), tandis qu'ils se sont réduits dans les communes hors attraction des villes

Au niveau des communes, on peut distinguer celles qui relèvent de l'aire d'attraction d'une ville : les communes du pôle et les communes relevant de sa zone d'attraction (couronne), des communes hors toute aire d'attraction d'une ville (voir Encadré D2-E3). Selon les estimations que l'on peut faire avec la base Siasp mais qui peuvent être fragiles compte tenu de possibles regroupements d'établissements gérés à proximité dans les données recueillies, ces trois catégories de communes sont très différentes : en 2011, les communes de pôle réunissent 1 590 000 agents, tandis que leurs couronnes en comptent 400 000, contre seulement 50 000 dans les communes hors attraction des villes. Entre 2011 et 2019, les effectifs des établissements d'enseignement (EPLE, écoles communales, établissements privés sous contrat, y compris lycées agricoles) augmentent fortement dans les communes du pôle (+ 63 200 postes), ainsi que dans les couronnes (+ 5 700), tandis qu'ils baissent dans les communes hors attraction des villes (- 2 300) [Figure D2-16].

## Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70 % des agents travaillent dans les services territoriaux...

Figure D2-16 : Les évolutions d'effectifs (en milliers) dans les services, selon la commune (agrégée selon la typologie d'aire d'attraction des villes)



Source : Insee, Siasp, traitement DGAFP – SDessi.

Champ : Emplois principaux, agents civils, situés en France métropole.

Lecture : Pour les services nationaux, entre 2011 et 2019, 20 700 postes (en vert) ont été créés dans les communes de pôle principal, suite à la croissance de services déjà présents dans les communes de cette catégorie. En parallèle, 4 700 postes (en bleu) ont été supprimés dans ces mêmes services. De plus, certains services sont apparus (l'administration centrale à Montrouge suite au déplacement de l'Insee, par exemple), ce qui a entraîné la création de 2 400 postes (en rouge), tandis que la disparition de certains services est suivie par la suppression de 1 400 postes (en violet). Finalement, les effectifs dans les communes de pôle principal, au sein des services nationaux ont augmenté de 17 100 postes (point noir).

Les effectifs de l'enseignement supérieur augmenteraient uniquement dans les communes de pôle en particulier pour les universités (+ 11 800 postes) tandis que les grandes écoles y enregistrent un recul des effectifs (- 7 900).

Les services nationaux croissent principalement dans les communes de pôle (+ 17 000), tandis qu'ils sont stables dans les autres types de communes. Les services territoriaux diminuent dans les communes de pôle : - 36 900 postes, dont - 22 800 dans l'ATE et - 18 300 dans les DDFiP. À l'inverse, les services territoriaux augmentent dans les communes de couronne (qui gagnent 1 600 postes dans l'ATE, 2 400 dans des EP à dimension territoriale, mais perdent 3 300 postes dans les DDFiP). Quant aux communes hors attraction des villes, elles perdent des effectifs dans les services territoriaux (- 800 postes dans les DDFiP).

Finalement, les communes hors attraction des villes perdent 6 % de leurs postes, tandis que les effectifs des communes de couronne augmentent de 2 %, et ceux des communes de pôle de 3 %.

### Le recul de l'emploi des services territoriaux a été marqué dans les départements des anciennes préfectures régionales

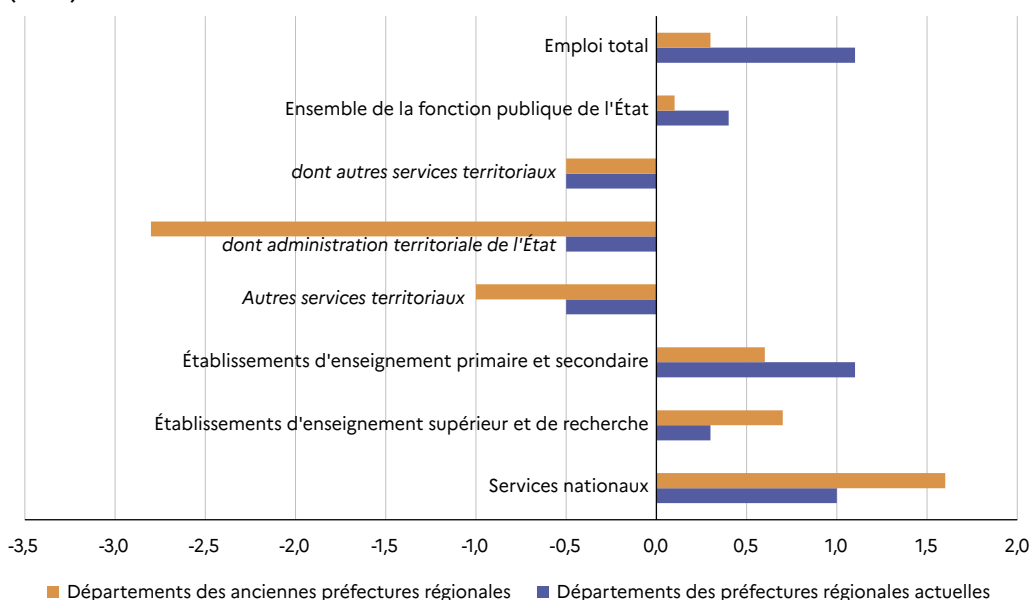
Avec la réforme territoriale<sup>6</sup> menée à partir de 2015, qui s'est notamment traduite par la fusion de régions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, certaines préfectures régionales ont perdu ce statut et donc certains services

6 La réforme territoriale a donné lieu, notamment, à la loi relative à la Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe), à la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et à une nouvelle délimitation des régions.

## 2 La fonction publique et les services de l'État dans les territoires

régionaux. Entre 2011 et 2019, l'emploi total de la FPE des départements des capitales actuelles a plus fortement augmenté que dans les départements des anciennes capitales régionales (**Figure D2-17**). Pour la majorité des services, les dynamiques (baisse ou hausse) vont dans le même sens dans les capitales régionales anciennes et actuelles, mais pas dans les mêmes proportions. L'administration territoriale de l'État a diminué bien plus fortement dans les anciennes capitales, notamment du fait des transferts des directions et des préfectures vers les capitales actuelles.

**Figure D2-17 - Évolutions annuelles d'emploi des différents services pour les départements des préfectures régionales anciennes et actuelles entre 2011 et 2019 (en %)**



Source : Siasp, Insee, traitement DGAFP – SDessì.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en France (métropole et DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

Note : Les départements des préfectures régionales des régions n'ayant pas fusionné sont pris en compte dans l'évolution des préfectures régionales actuelles.

Lecture : Entre 2011 et 2019, les emplois des services nationaux ont augmenté de 1,6 % dans les départements des anciennes préfectures régionales, tandis qu'ils ont augmenté de + 1,0 % dans les départements des préfectures régionales actuelles.

Ainsi, pour l'ensemble des préfectures, sous-préfectures et secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGami), les départements où ces services ont augmenté gagnent 4 000 postes (en particulier dans les départements des capitales de régions actuelles), soit plus de 10 % de l'effectif national initial. À l'inverse, les départements où l'emploi dans ces services a diminué perdent 6 400 postes (notamment en Île-de-France, où les secrétariats généraux pour l'administration de la Police de Paris et Versailles ont fusionné). En outre, les effectifs des services nationaux des établissements publics nationaux et des écoles de formation de la fonction publique ont nettement augmenté dans les départements des capitales actuelles, devenues plus attractives. Il en est de même pour les effectifs d'établissements d'enseignement primaire et secondaire, en raison d'une plus forte hausse de la population âgée de 5 à 20 ans.



## Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70 % des agents travaillent dans les services territoriaux...

### Encadré D2-E3 : Sources et définitions

#### Siasp

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de plusieurs sources administratives, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique (de l'État, territoriale et hospitalière). Le périmètre de la fonction publique recouvre les personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lesquels le recrutement est effectué sur la base du droit public. La détermination de chacun des versants s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Le champ de l'étude comprend entre autres les ministères, les collectivités locales dont les différents types d'intercommunalité, les hôpitaux publics, ainsi que des établissements comme les offices HLM, le CNRS ; il exclut notamment la Sécurité sociale, les musées nationaux, la Banque de France, le CEA, l'ONF ou des grandes entreprises nationales comme la SNCF, La Poste, etc.

Le champ de l'étude porte sur le poste principal des agents occupant au moins un poste actif et non annexe au 31 décembre. Un poste est jugé actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité et non annexe si cette rémunération annuelle dépasse trois Smic mensuels ou si la durée d'activité de ce poste est supérieure à 30 jours avec une durée de travail supérieure à 120 heures (et au moins égale à 1,5 fois la durée d'activité de ce poste en jours). Pour les agents occupant plusieurs postes au 31 décembre, le poste principal est le plus rémunérateur d'entre eux. Le champ porte sur les agents en poste en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, hors Mayotte (non couvert dans Siasp).

L'étude porte sur l'emploi chez les employeurs publics, c'est-à-dire y compris bénéficiaires de contrats aidés et apprentis qui ne sont pas *stricto sensu* des agents publics car recrutés sous contrats de droit privé. Néanmoins, par abus de langage, le terme emploi public est utilisé pour l'ensemble de l'emploi des employeurs publics.

#### L'aire d'attraction des villes

L'Insee définit l'**aire d'attraction d'une ville** comme l'ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. L'institut distingue les communes centres (commune la plus peuplée du pôle) des autres communes du pôle de l'aire d'attraction d'une ville. Certaines aires disposent aussi de plusieurs pôles, l'un étant désigné principal, les autres secondaires. Par simplification, on réunit ici toutes ces communes sous le terme « **communes de pôle** », que l'on comparera aux **couronnes** de l'aire d'attraction d'une ville (ensemble des communes de l'aire d'attraction d'une ville à l'exclusion de son pôle). Finalement, les communes n'étant ni pôle ni couronne sont alors considérées comme **hors attraction des villes**.

Compte tenu des éventuels regroupements d'établissements proches, la fiabilité des résultats communaux n'est pas aussi assurée que pour les résultats départementaux ; il est donc prudent de les considérer plus comme des tendances que comme des résultats précis.

## Pour en savoir plus

- Depp (2021), *Géographie de l'École 2021*.
- Deschard F., Dherbecourt C. (2019), « La répartition territoriale des emplois publics », *Note d'analyse n° 79*, France Stratégie, juin 2019.
- Donzeau N., Pons Y. (2021), « En 2019, l'emploi augmente dans les trois versants de la fonction publique », *Insee Première n° 1842*, mars 2021.
- Dorothée O. et al. (2012), « La localisation des agents de l'État sur le territoire métropolitain entre fin 2006 et fin 2009 », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, DGAFP. <https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/dossiers/2012-localisation-agents.pdf> :
- Insee (2000), Base des aires d'attraction des villes 2020, <https://www.insee.fr/fr/information/4803954>

